

**REGLEMENT OPERATION**  
**« ALLOPNEUS – ANNIVERSAIRE 10 ANS »**

**Article 1 - Société Organisatrice**

La société "**ALLOPNEUS**", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification B 327.125.878 RCS AIX-EN-PROVENCE, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Offre systématiquement à ses clients particuliers et professionnels du **16 DECEMBRE 2014 au 06 JANVIER 2015 inclus**, sur son site [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com), pour l'achat d'au moins un pneu été ou hiver parmi les gammes Tourisme, 4x4 ou V.U, quad, moto, agricole, poids lourd ou accessoire, jantes tôle ou alu, pack pré-monté :

- un bon cadeau cap-adrénaline d'une valeur de 25€ TTC valable jusqu'au 16/06/2015,
- un bon cadeau ekosport d'une valeur de 20€TTC pour 150€ d'achat minimum valable jusqu'au 31/01/2015,
- un bon cadeau spartoo d'une valeur de 20% de remise immédiate pour 100€ d'achat minimum valable jusqu'au 31/01/2015 non cumulable et non utilisable sur les produits portant le bandeau « produit partenaire »,
- 10 mois d'abonnement Vinci Autoroutes pour les nouveaux abonnés. Souscription jusqu'au 28/02/2015.

Et organise une loterie sur tirage au sort en fin de période d'opération pour tenter de gagner :

- 20 bons cadeaux cap-adrenaline d'une valeur de 100€ TTC chacun valable 1 an jusqu'au 16/12/2015.
- 5 bons cadeaux Ekosport d'une valeur de 100€ TTC chacun valable jusqu'au 30/06/2015,
- 2 bons cadeaux Spartoo de 100€ TTC chacun valable jusqu'au 31/12/2015.

Le règlement de l'opération est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes annexes qu'ALLOPNEUS pourra, le cas échéant, ajouter sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants.

## **Article 2 - Qui peut participer**

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne physique majeure et personne morale ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe). ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Pour jouer, le Participant devra disposer d'un accès à Internet et devra posséder une adresse e-mail valide. Ce jeu est accessible sur le site Allopneus à l'adresse suivante :  
<http://www.allopneus.com/anniversaire10ans>

## **Article 3 – Comment participer ?**

Pour participer à l'offre, le consommateur doit avoir passé commande d'au minimum 1 pneumatique été ou hiver parmi les gammes Tourisme, 4x4 et V.U, quad, moto, agricole, poids lourd ou accessoire, jantes tôle ou alu, pack pré-monté, sur le site [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com) du **16 DECEMBRE 2014 au 06 JANVIER 2015** (date de facturation).

Ne seront pas prises en considération les clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

## **Article 4 - Les dotations**

### **Dotations systématiques :**

- un bon cadeau cap-adrénaline d'une valeur de 25€ TTC valable jusqu'au 16/06/2015 sur [www.cap-adrenaline.com](http://www.cap-adrenaline.com),
- un bon cadeau ekosport d'une valeur de 20€TTC pour 150€ d'achat minimum valable jusqu'au 31/01/2015 sur [www.ekosport.fr](http://www.ekosport.fr),
- un bon cadeau spartoo d'une valeur de 20% de remise immédiate pour 100€ d'achat minimum valable jusqu'au 31/01/2015 non cumulable et non utilisable sur les produits portant le bandeau « produit partenaire » sur [www.spartoo.com/](http://www.spartoo.com/),
- 10 mois d'abonnement Vinci Autoroutes pour les nouveaux abonnés. Souscription jusqu'au 28/02/2015 sur [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com).

1 seul code cadeau par annonceur sera délivré par commande et par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse ou même adresse e-mail). Les codes cadeaux seront envoyés dans

l'email de confirmation de commande sauf le code Vinci autoroutes qui sera envoyé par email sous un délai de 10 jours environ après la fin de l'opération Anniversaire.

L'utilisation des codes cadeaux se fait en une seule fois, la valeur ne peut être ni échangée, ni remboursée et dans le cas d'une utilisation incomplète de son montant, la somme restante est définitivement perdue. Les codes cadeaux ne sont pas cumulables avec un autre bon d'achat ou code coupon.

#### **Dotations sur tirage au sort :**

- 20 bons cadeaux cap-adrenaline d'une valeur de 100€ TTC chacun valable 1 ans jusqu'au 16/12/2015.
- 5 bons cadeaux Ekosport d'une valeur de 100€ TTC chacun valable jusqu'au 30/06/2015,
- 2 bons cadeaux Spartoo de 100€ TTC chacun valable jusqu'au 31/12/2015.

1 seul code sera délivré par commande et par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse ou même adresse e-mail). Le code cadeau sera envoyé par email sous un délai de 2 à 4 semaines environ après le paiement de la commande.

L'utilisation des codes cadeaux se fait en une seule fois, sa valeur ne peut être ni échangée, ni remboursée et dans le cas d'une utilisation incomplète de son montant, la somme restante est définitivement perdue. Ce chèque cadeau n'est pas cumulable avec un autre bon d'achat ou code coupon.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Le lot comporte l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles émises par Allopeus.com pendant la période de l'Offre.

#### **Article 5 – Désignation des gagnants**

**Le tirage au sort sera réalisé le 09 JANVIER 2014 pour désigner les gagnants.**

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse ou même adresse e-mail).

Ils seront effectués sous le contrôle de Maître Bianchi, Impasse Grassi, Aix en Provence (13), huissier de justice, qui désignera les gagnants parmi l'ensemble des Participants.

Les personnes tirées au sort autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la

Société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

### **Article 6 – Réclamations**

Pour toute information complémentaire ou réclamation concernant cette Offre, les clients Allopneus.com bénéficiaires pourront contacter le service marketing d'Allopneus :

Par email : [commercial@allopneus.com](mailto:commercial@allopneus.com)

Par téléphone : 0892460900

Par courrier : Service Marketing ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Seul Allopneus sera destinataire de ces informations. Cette Offre est régie par les lois françaises.

### **Article 7 – Autorisation**

Les gagnants autorisent la Société organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

### **Article 8 - Dépôt légal**

Le présent règlement est déposé à Maître Bianchi, Impasse Grassi, Aix en Provence (13), huissier de justice.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site : [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com).

Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 06/01/20145 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ALLOPNEUS Service Marketing CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, timbre de la demande remboursé au tarif lent en vigueur (base 20 g.) sur simple demande écrite. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

### **Article 8 – Protection des données à caractère personnel**

La participation à cette Offre implique que la Personne Eligible ait lu et accepté sans réserve les présentes conditions de l'Offre. La Personne Eligible accepte également l'applicabilité des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toute demande relative à l'accès, la rectification, la modification ou la suppression des données vous concernant doit être adressée par écrit à : ALLOPNEUS Service Marketing CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Seul Allopneus sera destinataire de ces informations. Cette Offre est régie par les lois françaises.

Les données personnelles sont collectées dans le but d'assurer le traitement de la demande de participation.

Comme précisé par une mention particulière, certaines données sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant peuvent éventuellement faire l'objet d'une transmission à des partenaires commerciaux de la Société organisatrice, sous réserve de leur accord préalable, et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission lors de leur inscription.

### **Article 9 - Limite de responsabilité**

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com).

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com) ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment :

- A l'encombrement du réseau
- Une erreur humaine ou d'origine électrique,
- Toute intervention malveillante,
- Liaisons téléphoniques,
- Matériels ou logiciels,
- Tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- Un cas de force majeure,
- Des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du présent jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Toute indication d'identité et/ou d'adresse fausse entraîne l'élimination du participant au jeu.

En cas de manquement fautif de la part d'un participant, la Société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Toute coordonnée incomplète, illisible ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Toute mention fautive ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de la participation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné sera remis en jeu.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

#### **Article 10 - Application et Interprétation du règlement**

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne ou celle obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, seule la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tous supports et en contrariété avec le présent règlement.